

Décision Générale colonial

Décision n° 214 Mouvements

n° 214

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 1 janvier 1910
Numéro JO n° 158 du 01/01/1910	Date du numéro 1 janvier 1910

TEXTE INTÉGRAL

Du Gouverneur en date du 31 décembre 1910 la solde du Cadi Chamsen Ismael est portée de 1.68(1 à 1.800 fr. par an, pour compter du 1er janvier 1910.